

Archived Content

Information identified as archived on the Web is for reference, research or record-keeping purposes. It has not been altered or updated after the date of archiving. Web pages that are archived on the Web are not subject to the Government of Canada Web Standards.

As per the [Communications Policy of the Government of Canada](#), you can request alternate formats on the "[Contact Us](#)" page.

Information archivée dans le Web

Information archivée dans le Web à des fins de consultation, de recherche ou de tenue de documents. Cette dernière n'a aucunement été modifiée ni mise à jour depuis sa date de mise en archive. Les pages archivées dans le Web ne sont pas assujetties aux normes qui s'appliquent aux sites Web du gouvernement du Canada.

Conformément à la [Politique de communication du gouvernement du Canada](#), vous pouvez demander de recevoir cette information dans tout autre format de rechange à la page « [Contactez-nous](#) ».

CANADIAN FORCES COLLEGE / COLLÈGE DES FORCES CANADIENNES
CSC 27 / CCEM 27

EXERCISE/EXERCICE NEW HORIZON

LA PARTICIPATION CANADIENNE AU SYSTÈME DE BOUCLIER ANTI-MISSILE
AMÉRICAIN « NMD » N'EST PAS SOUHAITABLE.

By /par Maj JLS Beauséjour

This paper was written by a student attending the Canadian Forces College in fulfilment of one of the requirements of the Course of Studies. The paper is a scholastic document, and thus contains facts and opinions which the author alone considered appropriate and correct for the subject. It does not necessarily reflect the policy or the opinion of any agency, including the Government of Canada and the Canadian Department of National Defence. This paper may not be released, quoted or copied except with the express permission of the Canadian Department of National Defence.

La présente étude a été rédigée par un stagiaire du Collège des Forces canadiennes pour satisfaire à l'une des exigences du cours. L'étude est un document qui se rapporte au cours et contient donc des faits et des opinions que seul l'auteur considère appropriés et convenables au sujet. Elle ne reflète pas nécessairement la politique ou l'opinion d'un organisme quelconque, y compris le gouvernement du Canada et le ministère de la Défense nationale du Canada. Il est défendu de diffuser, de citer ou de reproduire cette étude sans la permission expresse du ministère de la Défense nationale.

« Il vaut mieux mécontenter par cent refus que manquer à une seule promesse »

proverbe chinois

En 1983, le président américain annonça que les États-Unis d'Amérique (ÉUA) s'engageaient dans un programme de recherche et développement pour examiner la faisabilité d'un système de défense antimissiles. Le terme initiative de défense stratégique (IDS) faisait son entrée dans le vocabulaire stratégique. De virulents débats s'ensuivirent et le gouvernement du Canada déclina l'offre américaine de participer à l'IDS¹

La guerre du Golfe Persique de 1991 ramena le concept de bouclier antimissiles à l'ordre du jour du gouvernement américain. Avec les ans, l'IDS évolua pour devenir l'organisation de défense contre les missiles balistiques (BMDO)². Le but de la nouvelle initiative est de protéger le territoire américain, Alaska et Hawaii inclus, contre une attaque restreinte de missiles balistiques. Ce système serait constitué de missiles intercepteurs au sol, contrôlés par des détecteurs sophistiqués et un système intégré de commandement et contrôle. Ces missiles armés de dispositifs d'abattages non nucléaires utiliseraient l'énergie cinétique pour détruire une ogive avant son arrivée. Le nouveau vocable pour ce programme est le *National Missile Defence* (NMD).

Les américains ont déjà indiqué que le NORAD était l'organisme logique pour régir le NMD. En effet, le NORAD s'occupe déjà de la surveillance et de l'alerte de l'espace aérien et aérospatial de l'Amérique du Nord et il possède déjà des liens étroits avec le commandement de l'espace (USSPACECOM) qui opérera certains éléments du système. En qualité de partenaire à l'OTAN, le Canada s'est officieusement vu offrir l'occasion de participer à l'initiative

¹ William C. Weston, Canada and Ballistic Missile Defence : A challenge for the 21st Century, Canada Institute for Strategic Studies Strategic Dadalink, (Toronto, 1997), p.8

² Le nom officiel de cet organisme est le *Ballistic Missile Defense Organization* (BMDO).

américaine. Pour l'instant, la position officielle du Canada est qu'il n'a pas pris de décision au sujet de sa participation au NMD.

Le temps est cependant compté pour le gouvernement du Canada. Il lui faudra finalement choisir si oui ou non, et si oui, dans quelle mesure il s'impliquera dans le programme de bouclier antimissile. Il s'agit clairement d'une décision stratégique pour le Canada parce qu'elle met face à face d'une part, sa relation avec les ÉUA en général, et le futur du NORAD en particulier, et d'autre part, sa politique étrangère basée sur les différents traités de non-proliférations et sur un agenda de sécurité humaine. Le gouvernement ne pourra pas ménager la chèvre et le chou encore bien longtemps et tenter d'opter pour une solution de compromis risquerait de faire plus de mécontents qu'une position franche.

Le Canada doit refuser de participer au programme américain de bouclier antimissile. Il est important qu'Ottawa prenne cette décision parce qu'il n'est pas démontré que le concept du NMD soit de nature à assurer une plus grande sécurité aux Canadiens face aux futures menaces. De plus, cette décision signifierait l'abdication de la position de dominance morale que peut exercer le Canada quand vient le temps de discuter de différents traités sur la non-prolifération. Finalement, cette position serait incompatible avec la politique canadienne de relation étrangère basée sur la sécurité humaine. Ces trois raisons sont suffisantes pour faire pencher la balance en faveur d'un refus comme l'a fait précédemment le gouvernement Mulroney avec l'IDS. Cette décision aura vraisemblablement un impact sur les relations Canado-américaines, particulièrement face au NORAD. Il se pourrait donc que le gouvernement Chrétien ait à

proposer des ajustements afin que l'implication canadienne demeure pertinente face aux ÉUA et à sa propre population.

* * *

L'Administration américaine a fait son lit. Le NMD est la solution choisie pour faire face à la menace des missiles balistiques que les pays comme l'Iran, l'Irak et la Corée du Nord tenteraient de développer. Selon les renseignements américains, ces pays parias pourraient, d'ici l'an 2015 se doter d'une capacité limitée de lancement de missiles balistiques capable de frapper les ÉUA.³ Les promoteurs du projet appuient sur le fait qu'il serait irresponsable pour le gouvernement américain de ne pas le développer. Le secrétaire à la défense américaine, D.H. Rumsfeld, insiste pour dire que le déploiement de ce système n'est rien de moins qu'un « impératif moral »⁴ et une « responsabilité constitutionnelle du président. »⁵ (Traduction libre) Il est difficile de prévoir si le système sera déployé dans le futur mais on ne peut plus douter de la volonté de l'Administration américaine de le développer et de le déployer.

Les discussions au sujet de cet ambitieux projet et les questions débattues sont multiples. Est ce que ces pays dits parias ont vraiment la capacité de déployer de tels missiles ? Si déployés, est-ce que ces missiles viseraient l'Amérique ? Est-ce que la dissuasion qui a permis une paix nucléaire depuis Nagasaki est inefficace face à ces pays ? Comparée aux autres modes de livraison d'armes de destructions massives, est-ce que la menace provenant des missiles balistiques est crédible ? Y a t'il d'autres solutions pour contrer une telle menace ? Ces

³ Walpole Bob, « Foreign Missile Developments and the Ballistic Missile Threat to the United States Through 2015, National Intelligence Council of the Central Intelligence Agency, p.4

⁴ The Hamilton Spectator, America's defense needs have changed, (Hamilton, 7 février 2001), p.C02

⁵ Ibid,

questions sont pertinentes car leurs réponses pourraient aider à déterminer si le NMD est la bonne solution pour les ÉUA, et par extension, s'il est propice pour le Canada de s'y impliquer.

Si le bouclier antimissile prétend augmenter la sécurité des ÉUA, il faut pour cela qu'il soit vraiment efficace car un système non crédible serait d'une utilité douteuse. Or, le NMD risque d'être un système de systèmes dont la grande complexité porte à une plus grande probabilité de faillir. L'ensemble comprend des véhicules d'interceptions, des radars opérant sur la bande X, des radars d'alerte précoce, des senseurs opérant de l'espace et un système de commandement et contrôle pour gérer le tout.⁶ Une fois déployé, le système comprendra 250 missiles antimissiles qui pourront protéger l'ensemble des ÉUA. La possibilité de bris peut être palliée par la redondance mais les tests n'inspirent cependant pas confiance dans la fiabilité du système. Après un essai réussi en octobre 1999, le projet a connu deux échecs en janvier et juillet 2000. Le défi technique est de taille. Le système doit identifier, suivre et intercepter d'un projectile les ogives de tailles relativement petites qui voyagent à vive allure. William Perry, ex-secrétaire à la défense des ÉUA de 1993 à 1997, faisait remarquer que les systèmes de défense aérienne ont rarement neutralisé plus de 20 % des forces d'attaques car ceux-ci ont toujours su développer des contre mesures.⁷ Plusieurs chercheurs, dont ceux du programme d'étude sur la sécurité du *Massachusetts Institute of Technology* (MIT), affirment que nonobstant l'évolution de la recherche, la nature des lois de la physique rend la distinction entre un leurre et une vraie

⁶ Crippen Dan, Budgetary and technical implications of the administration's plan for National Missile Defense, Congressional Budget Office, (Washington, avril 2000), p.16

⁷ Trickey Mike, Ex-US defence boss slams NMD : Defence system offers little protection ; will boost nuclear threat : William Perry, *The Ottawa Citizen*, (Ottawa, 16 février 2001) p.A6

ogive impossible.⁸ Un agresseur pourrait ainsi saturer le système de défense en utilisant une quantité suffisante de leurres. De plus, les commissions américaines Rumsfeld et *National Intelligence Estimate* s'entendent pour dire que les pays qui désireraient développer des missiles balistiques pourvus de leurres ne testeraient probablement pas ces engins lors d'un test en vol mais en laboratoire, ce qui rendrait virtuellement impossible la collecte de renseignements sur la nature des contre mesures adoptées.⁹ La seule option restante serait de détruire les missiles dans leur phase d'ascension et ainsi détruire les ogives et leurres avant leur séparation mais pour ce faire, il faudrait que les intercepteurs soient près des missiles. Ceci n'est cependant pas le cas avec le NMD qui sera déployé aux ÉUA et donc forcé d'attaquer les ogives après la séparation du lanceur. On comprendra donc que tout pays participant au développement du NMD s'engagerait dans une entreprise techniquement risquée qui, au dire même de personnes hautement crédibles et informées, est vouée à être facilement contournée. Pour être attaqué et contourné, il faut cependant que l'adversaire ait la volonté de lancer ses missiles sur l'Amérique.

L'idée même qu'un pays comme l'Irak, l'Iran ou la Corée du Nord puisse attaquer les ÉUA en employant une petite quantité de missiles balistiques munis d'armes de destruction de masse présuppose que la dissuasion n'est plus efficace. Le chef de l'État qui s'en prendrait ainsi aux ÉUA saurait pourtant que son acte, surtout s'il réussit à tuer des millions d'Américains, serait suivi d'une riposte tellement massive qu'elle annihilerait l'existence même de sa nation. De plus, ayant été l'initiateur de l'utilisation d'une arme de destruction massive pour ce conflit en

⁸ Rackey David, [A time to revisit the logic of the US approach to national missile defense](#), Defense & Foreign Affairs Policy, (Alexandria, septembre 2000), p.4

⁹ Crippen, p.23

particulier, ce pays se trouverait isolé car la communauté internationale serait probablement en accord avec la riposte américaine. On ne peut expliquer autrement que par la démence une décision semblable. C'est le genre d'arguments qui est utilisé par les promoteurs du projet en associant au démon un chef comme Saddam Hussein. On le qualifie d'irrationnel et de Satan afin de minimiser l'importance que pourrait avoir la dissuasion sur un tel chef d'État. La réalité tend cependant à prouver le contraire. Lors de la guerre du Golfe, Hussein aurait pu attaquer Israël et les troupes de la coalition avec ses armes chimiques. Ce n'est certainement pas par pudeur ou par respect des conventions internationales qu'il s'est abstenu car il n'a pas hésité à utiliser cette arme contre les Iraniens et les Kurdes dans le passé. La réponse se trouve probablement dans le fait que dans le cas des Iraniens et Kurdes, il pouvait utiliser l'arme chimique en toute impunité tandis que dans le cas de la guerre du Golfe, les Américains possédaient une capacité massive de riposte. La situation irakienne lors de la guerre du Golfe était on ne peut plus critique. Les troupes irakiennes étaient littéralement décimées par les forces de la coalition. Hussein n'a cependant pas eu recours à l'arme de destruction de masse comme il l'avait fait dans le passé. L'explication logique est que la dissuasion est encore efficace. Aucun pays parias, même ceux définis par l'Administration américaine comme irrationnels, n'oseraient attaquer les ÉUA avec une arme de destruction massive livrée par missile. On ne peut pas en dire autant des autres méthodes d'attaques cependant.

Même si le système était déployé avec une fiabilité de 100 %, rien ne garantit que les ÉUA soient plus protégés des armes de destructions massives. En effet si un pays paria où un terroriste voulait absolument punir l'Amérique, il serait bien plus facile et moins coûteux d'utiliser une méthode comme l'entrée par effraction par camion ou conteneur, un petit avion

civil, un navire ou un missile de croisière. Non seulement, le système NMD serait incapable de contrer cette menace mais cette méthode d'entrée offrirait, contrairement au missile balistique, l'impunité à l'assaillant. En effet, il serait presque impossible pour les autorités américaines de déterminer l'auteur de l'attentat. La logique de l'attentat sans aide du missile balistique est valide. Elle est reconnue par le *National Intelligence Estimate* (NIE) publié en septembre 1999 par la communauté des renseignements des ÉUA. Ce rapport indique clairement qu'il y a « plusieurs autres moyens de projection des armes de destructions massives aux États-Unis qui sont plus fiables, moins chers et plus précis que les missiles balistiques intercontinentaux potentiels des 15 prochaines années. »¹⁰ (Traduction libre)

L'évaluation que font les ÉUA de la menace générée par les missiles balistiques semble être surestimée. Le rapport NIE dénote une incapacité de consensus parmi les analystes. Certains d'entre eux indiquèrent en effet que « l'emphase mise sur le fait que certains pays "pourraient développer" donne plus de crédibilité à un développement qui n'est pas nécessairement plausible. »¹¹ (Traduction libre) Lors de la conférence annuelle de Munich sur la sécurité tenue en février 2001, le secrétaire américain à la défense, Donald Rumsfeld réitéra que le déploiement d'un bouclier antimissile visait à protéger les ÉUA contre une attaque d'un État paria comme la Corée du Nord, l'Iran ou l'Irak.¹² C'est ce même Donald Rumsfeld qui publia en 1998 un rapport d'un groupe d'évaluation de la menace des missiles balistiques pour les ÉUA. À la lecture de ce rapport on remarque que l'évaluation de la menace n'est valide que si une série

¹⁰ Cirincione Joseph, Assessing the Assessment : the 1999 National Intelligence Estimate of the Ballistic Missile Threat, *The Nonproliferation Review* Spring 2000 Vol 7 No 1, ((Washington, printemps 2000), p.2

¹¹ Cirincione, p.2

¹² Aldinger Charles, Won't act alone on missile defence, U.S. says, *Globe and Mail*, (Toronto, 5 février 2001) p.A11

de conditions sont réalisées. Il faudrait qu'une nation économiquement et techniquement rétrograde, comme celles ci haut mentionnées, soit en mesure de développer des armes sophistiquées au même rythme que les ÉUA. Deuxièmement, son processus de développement connaîtrait une série ininterrompue de succès sans qu'aucune influence politique ne vienne le faire dérailler. Il faudrait que ses relations avec l'Amérique demeurent tendues pour la prochaine décennie et finalement que les ÉUA connaissent une série quasi continue d'échecs sur les plans diplomatiques, militaires et de renseignements. Si on examine plutôt la menace en gardant à l'esprit ce qui est possible on pourrait conclure que contrairement à ce que certains rapports américains prétendent, la menace des missiles balistiques est confinée, limitée et évolue relativement lentement. De plus, il n'est pas trop tard pour influencer la tendance de développement des missiles et ainsi réduire la menace, toute limitée soit-elle.

Réduire la menace impliquerait cependant une approche qui tienne compte de la situation des régions impliquées au lieu de ne traiter que ce qui apparaît plus comme un symptôme qu'un problème ; le missile intercontinental. Dans une étude sur l'environnement de sécurité de l'avenir, la direction des concepts stratégiques de l'Armée canadienne considère que la menace des armes de destructions massives a deux causes principales. La première est la « capacité de production excédentaire et par des spécialistes des armes sans emplois, en raison de la fin de la guerre froide (offre). »¹³ La deuxième raison est reliée aux « pressions exercées par les conflits régionaux et locaux (demande). »¹⁴ La prolifération des missiles dans le monde n'est qu'une

¹³ Direction Concepts Stratégiques (Opérations terrestres), L'environnement de sécurité de l'avenir, Fort Frontenac, (Kingston, août 1999), p.14

¹⁴ Ibid,

conséquence de problèmes qui ne se règlent pas seulement par le déploiement d'une solution technologique mais aussi et souvent de façons plus efficaces, par l'engagement de bonne foi dans des actions humanitaires, diplomatiques et politiques. Un moyen efficace pour limiter la menace à la source est souvent de traiter directement avec les États en question afin de les influencer. Ceci explique par exemple l'ouverture de dialogues à haut niveau entre le Canada et la Corée du Nord qui mena à des relations diplomatiques pleinement rétablies.¹⁵ Un autre succès américain en ce domaine fait suite à l'investissement d'une somme relativement petite de 55 millions. Cet investissement a contribué à réaliser une entente avec la Corée du Nord qui a permis un moratoire sur la production de plutonium et l'accès des sites nucléaires coréens par l'agence internationale de l'énergie atomique.¹⁶ La négociation de bonne foi sur les mécanismes diplomatiques et politiques globaux tels les traités et autres ententes, offrent souvent des solutions plus stables et mieux adaptées qu'une solution imposée comme l'est le NMD.

Il y a donc plusieurs raisons pour lesquelles les ÉUA devraient reconsidérer le choix de l'Administration actuelle. Le projet comporte de hauts risques techniques tant dans son intégration que dans sa fiabilité de contrer des attaques, une fois déployé. Il s'attaque à une forme de menace qui présuppose que la dissuasion nucléaire n'existe plus, or les faits ont plutôt démontré le contraire. Ce système ne diminue pas le niveau de la menace principale reliée aux armes de destruction de masse ; l'attaque exécutée autrement que via un missile. Finalement, les ressources déployées pour contrer les missiles balistiques ne s'attaquent qu'au symptôme du problème au lieu de se concentrer sur ses causes. Il serait sage mais embarrassant pour le

¹⁵ Sallot Jeff, China wants Canada help in stopping missile defence, The Globe and Mail, (Toronto, 19 février 2001).

¹⁶ Crippen, p.15

président Bush de faire marche arrière. Le Canada n'a pas ce problème car la décision de nous joindre au programme n'a pas encore été annoncée. Il appert cependant que si le NMD est mauvais pour les ÉUA, il l'est tout autant pour le Canada.

Si le Canada devait tout de même opter pour s'engager dans la participation au NMD, il perdrait énormément de crédibilité comme champion de la sécurité humaine. La politique d'affaire extérieure centrée sur la sécurité humaine est, en effet, la voie qu'a choisie le présent gouvernement. Ce concept vise à l'élargissement de la portée de la sécurité pour y englober la sécurité des personnes.¹⁷ Il inclut un éventail de procédés pour la recherche de résolution au problème des affrontements violents. Selon ce concept, la répression, la faim et la pauvreté représentent autant de sources de conflit que les rivalités entre États. Le Canada fait face à ces menaces avec des outils non militaires tels l'aide au développement et la conclusion d'ententes favorisant la sécurité de l'individu. Le bannissement des mines antipersonnel en est un exemple. Ceci ne réduit cependant pas la pertinence de l'emploi de forces militaires car cette politique comprend, « dans des cas extrêmes et après qu'aient été épuisées toutes les voies de rechange, des interventions visant à protéger les populations très gravement menacées. »¹⁸ Cette nouvelle approche est non seulement cohérente avec les valeurs véhiculées par les Canadiens, mais elle a aussi l'avantage de répondre aux changements importants qu'a connus le monde depuis la fin de la guerre froide. En effet, la sécurité de la plupart des États s'est accrue mais pour diverses populations, elle s'est dégradée. Or, le NMD est un programme qui vise essentiellement à

¹⁷ Ministère des Affaires étrangères et du commerce international, Sécurité humaine, [<http://www.dfait-maeci.gc.ca/foreignp/humansecurity/menu-f.asp>]

¹⁸ Ibid

augmenter la sécurité d'un État. Comme il le sera démontré plus loin, ce programme risque de mener à une prolifération des armements de destruction de masse. Ceci est tout à fait incompatible avec l'approche canadienne qui consiste à réduire les arsenaux, interdire les mines antipersonnel, contrôler le trafic des armes personnelles et autres mesures vouées à la sécurité humaine. Si le Canada devait s'engager à participer au NMD, il perdrait beaucoup de sa crédibilité en regard de sa position de dominance morale acquise grâce à sa politique de sécurité humaine.

Le programme antimissile américain inquiète plusieurs pays qui, comme le Canada, prônent le multilatéralisme. Le conflit entre le NMD et la sécurité humaine est une source de tension mais pour le Canada et plusieurs pays européens et asiatiques, tout ce qui touche les différents traités de contrôle des armes de destructions de masse est encore plus inquiétant. Au tout premier rang, les Russes affirment que le déploiement du bouclier antimissile annihilerait « toute la structure de stabilité stratégique et créera les conditions d'une nouvelle course à l'armement – y compris dans l'espace. »¹⁹ Les Chinois s'y opposent de façon tout aussi véhémement tandis que plusieurs alliés de l'OTAN, le Canada inclus, indiquent leurs inquiétudes. Ces craintes sont reliées au fait qu'un déploiement du NMD aurait des conséquences néfastes sur les différents traités et pourrait tracer la voie à une nouvelle vague de prolifération.

Le Canada reconnaît dans le traité sur les systèmes antimissiles balistiques (ABM) de 1972 une pierre angulaire de la stabilité stratégique à l'échelle globale. Ce traité est la base d'un

¹⁹ Agence AP, La Russie met en garde Bush contre le bouclier anti-missiles, La tribune, (Sherbrooke, 5 février 2001), p.D5.

système qui, depuis presque trente ans, a permis la réduction des arsenaux nucléaires.²⁰ Cosigné par les ÉUA et l'Union Soviétique, ce traité et son protocole de 1974 imposent des limitations strictes sur le nombre de missiles intercepteurs que chaque État peut déployer. Chaque pays est limité à 100 lanceurs situés sur un site unique. Étant donné l'arsenal de milliers d'ogives de chaque côté, cette limitation a pour effet de maintenir la situation de vulnérabilité qui est la clé du maintien d'une relation de dissuasion entre les deux super puissances. Le développement d'un bouclier antimissile balistique menace cet équilibre en offrant au pays qui le possède la capacité de détruire la réponse nucléaire après avoir lancé une première attaque. L'article 1 du traité ABM²¹ interdit tout système national de défense antimissile. Le commandant adjoint du NORAD, conclut aussi que le déploiement du système NMD ne serait pas conforme au traité ABM « même pour ceux qui l'interprètent largement. »²² Sous la rubrique « alerte et défense antimissile » du livre blanc sur la défense de 1994, le gouvernement du Canada « se réjouit du fait que l'Administration américaine a décidé d'avaliser l'interprétation restreinte du traité sur les missiles antimissiles balistiques de 1972. » Si l'on en croit certains Américains influents, incluant plusieurs membres du parti républicain, ABM ne serait qu'un « traité défunt »²³ (Traduction libre) tout juste bon à jeter à la poubelle. Ceci n'est cependant pas la vue du gouvernement du Canada. En effet, encore tout récemment, lors de la visite du président russe en décembre 2000 le premier ministre Chrétien signait une déclaration commune reconnaissant

²⁰ Ministère des Affaires étrangères et du commerce international, Position du Canada sur les principales questions relevant de la politique nucléaire, [http://www.dfait-maeci.gc.ca/arms/new_nuclear-f.asp]

²¹ Article 1 : Chaque partie s'entend pour ne pas déployer un système anti-missiles balistiques (AMB) pour la défense du territoire de son pays et de ne pas fournir une base pour une telle défense, et de ne pas déployer un système AMB pour la défense d'une région individuelle sauf s'il respecte les dispositions de l'article III de ce traité. (Traduction libre)

²² Macdonald George, NORAD et le NMD : Le point de vue du commandant adjoint, Revue militaire canadienne Vol 1 No 2, (Ottawa, été 2000), p.13

ce traité comme la pierre angulaire de la stabilité stratégique.²⁴ Il y a donc ici deux positions irréconciliables. Tant et aussi longtemps que le traité est en vigueur ou qu'un traité amendé pour permettre le NMD tout en étant acceptable aux deux parties impliquées n'est pas signé, le Canada ne pourra prendre part au programme américain sans renier un pan important de sa politique étrangère.

Si les ÉUA décidaient de se retirer unilatéralement du traité ABM, les conséquences ne seraient pas limitées à ce seul traité. Le secrétaire du Conseil de sécurité russe, Serguei Ivanov rejoint la position canadienne quand il mentionne que le traité ABM est la fondation de bien d'autres traités. Si cette pierre d'assise venait à s'écrouler, c'est tout un système interconnecté d'ententes qui risquerait de tomber avec lui, annulant 30 années d'efforts de la communauté mondiale.²⁵ Prenons par exemple les *Strategic Arms Reduction Treaty* (START). Le START II, signé le 14 avril 2000 par la Duma russe, limite à 3,500 le nombre d'ogives nucléaires stratégiques déployées, soit presque la moitié de ce que START I permet. Sans le soutien américain au ABM, il est à peu près certain que les Russes ne seront pas motivés à négocier le START III qui réduit le nombre d'ogives à 1,500. Par effet domino, ceci aurait des effets dommageables sur le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Plusieurs membres non nucléaires du traité sont déjà insatisfaits du manque de diligence des pays dotés de l'arme nucléaire à respecter leur part du traité soit une réduction des armements dans le but d'un éventuel désarmement. Or, le Canada ne veut pas le compromettre car il « est convaincu que le

²³ Gaffney Frank, Missile defence, Yo Canada : Get on board, National Post, (Toronto, 23 février 2001)p.A8

²⁴ Buzzetti Hélène, Bouclier anti-missile : appui timide à Poutine, Le Devoir édition internet, [<http://ledevoir.com/monÉ2000d/pout191200.html>].

²⁵ Ivanov Igor, The missile-defense mistake, Foreign Affairs (New York, sept/oct 2000) p.15

TNP est l'instrument international le plus efficace pour ce qui est d'atteindre les objectifs fondamentaux du Canada que sont le désarmement et la non-prolifération nucléaires et pour assurer l'utilisation, qu'à des fins pacifiques et non explosives, de l'énergie nucléaire. »²⁶ Le danger de l'action unilatérale américaine dépasse donc le traité ABM et touche tout le régime de limitation des arsenaux nucléaires ainsi que les mesures de confiances qui s'y rattachent.

Le danger de la déstabilisation des traités est que les pays qui se retrouvent devant une nouvelle donne stratégique pourraient réagir en faisant fi des ententes internationales, les jugeant moribondes. Le bouclier antimissile se veut une défense contre les pays qui possèdent une capacité limitée de missiles balistiques. La Russie avec ses quelque 4000²⁷ missiles est peut être immunisée contre les effets du NMD²⁸ mais la Chine avec son arsenal de 24 ogives²⁹ est directement menacée par ce bouclier. À voir la capacité du NMD on peut même se demander si, malgré la rhétorique américaine, ce système ne vise pas la Chine en particulier. Face au NMD, la réponse probable de la Chine sera d'augmenter le nombre de missiles qu'elle possède. La CIA estime, en effet, que la Chine « réagirait en augmentant son arsenal présent d'un facteur de dix passant de 20 à 200 ogives. »³⁰ Ceci aurait pour conséquence de rendre son voisin, l'Inde inquiète de la prolifération chinoise et la pousserait vers l'acquisition de plus d'engins, ce qui

²⁶ Ministère des Affaires étrangères et du commerce international, Position du Canada sur les principales questions relevant de la politique nucléaire, [http://www.dfait-maeci.gc.ca/arms/new_nuclear-f.asp]

²⁷ Bosman Ken, US missiles offer rational, affordable defence against attack, Edmonton Journal, (Edmonton, 22 février 2001), p.A15

²⁸ Certains doutent que les Russes soient immunisés par ce grand nombre d'ogives. Après une première frappe américaine sur la capacité nucléaire russe, une vingtaine d'ogives russes pourraient être la force résiduelle. Ceci est exactement la capacité d'interception du NMD.

²⁹ Salot Jeff, China wants Canada help in stopping missile defence, The Globe and Mail, (Toronto, 19 février 2001).

³⁰ Wells Jon, Shooting down bullets, The Hamilton Spectator, (Hamilton, 27 février 2001), p.A06

aurait un effet sur la perception de la menace que pose l'action Indienne par le Pakistan. La situation géopolitique en Extrême-Orient étant « sensible à une réaction en chaîne destructrice, »³¹ on ne sait trop comment les autres pays de la région réagiraient ? On sait cependant que la possibilité de dérapage est tout à fait présente et serait exacerbée par le déploiement d'un bouclier antimissile perçu comme étant imposé par les ÉUA au reste du monde.

La position du Canada vise au respect des différents traités et à la recherche de solutions à l'aide des forums multilatéraux. Le NMD risque de compromettre ces traités que le Canada considère comme les pierres d'assises et les instruments les plus efficaces dans la lutte contre la prolifération des armes nucléaires. Le système américain pourrait avoir l'effet contraire à ceux recherchés par le gouvernement canadien et générer une nouvelle prolifération des armements nucléaires. Tel que présenté par l'Administration Bush, le projet américain est clairement en conflit avec les positions canadiennes sur la sécurité globale et le Canada ne peut y prendre part sans remettre en question les fondements mêmes de ses politiques. On doit cependant reconnaître que les choix du Canada auront une incidence sur les relations canado-américaines en matière de défense, particulièrement en ce qui touche le NORAD.

Un des arguments en faveur du NMD est la menace pour le NORAD si le Canada décidait de ne pas s'y engager. Malheureusement pour le Canada, c'est le NORAD qui a été proposé comme centre de commandement et de contrôle pour le NMD. Le NORAD a comme

³¹ Brzezinski Zbigniew, Le grand Échiquier, (Paris, Janvier 2000) p.199

mandat de « garantir la souveraineté de l'espace aérien et riposter à une attaque aérienne. »³²

Dans ce cas particulier, une attaque aérienne signifie une attaque en provenance de la couche atmosphérique comme celle d'un avion ou missile de croisière mais pas de missiles balistiques. Pour plusieurs, l'élargissement de la mission du NORAD pour inclure la défense extra atmosphérique va de soi. Si le Canada devait opter pour ne pas s'engager dans le programme américain cela forcerait Washington à rediriger le centre de gestion du NMD vers le commandement de l'espace (USSPACECOM). Ceci pourrait avoir des conséquences sur le futur du NORAD. Selon le livre blanc sur la défense de 1994, le NORAD offre au Canada « une expérience opérationnelle... une certaine influence sur la formulation de la politique de défense américaine... d'importantes données relative à sa sécurité... [et un accès] au vaste marché américain en matière de défense. »³³.

Les défenseurs du programme brossent un très sombre avenir pour le NORAD si le Canada se désiste du NMD. Le commandant adjoint du NORAD offre cependant un autre son de cloche. Il suggère qu'il y a « d'autres secteurs d'intervention de NORAD qui sont en expansion et auxquels le Canada pourrait participer plus activement ; par exemple, il pourrait accroître sa contribution à la surveillance des objets manufacturés égarés dans l'espace. »³⁴ Ceci accorde le double avantage d'offrir une contribution pertinente au NORAD en améliorant la sécurité des habitants de l'Amérique du Nord face à cette menace et de ne pas être indirectement relié au NMD.

³² Accord du NORAD signé par le ministre des Affaires étrangères du Canada Lloyd Axworthy et par le secrétaire d'État américain Warren Christopher, 28 mars 1996, p.3

³³ Gouvernement du Canada, Livre blanc sur la défense de 1994, (Ottawa, 1994), [http://www.dnd.ca/admpol/pol_docs/94wp/cinq.html], p.7

³⁴ Macdonald, 18

Concernant les impacts économiques, on évalue les exportations canadiennes aux ÉUA relatives à la défense à un milliard de dollars.³⁵ La décision canadienne dans un sens ou dans l'autre aura certainement un impact économique mais il ne semble pas que cet impact soit aussi grand que certains veulent le laisser croire. En effet, comme le rapporte M David Charters, directeur du

lenintt grt epas (ls iest diffi1v)]TJ-0.0411 T19.4982001 0 Tdcie ld pr décted ql la

* * *

Pour le Canada et la défense nationale, les enjeux stratégiques du prochain siècle sont considérables. Les ÉUA semblent irrémédiablement engagés dans le NMD. Le Canada doit choisir s'il fera ou non comme le gouvernement Mulroney en 1983 et refusera de s'engager avec les Américains dans leur programme. Les conséquences du choix d'un coté comme de l'autre font l'objet de débats. Même aux ÉUA, certains prétendent que cette stratégie est une erreur. Le déploiement de missiles antimissiles vise, selon les Américains à se protéger contre les pays « voyous » comme l'Iran, l'Irak et la Corée du Nord. Or, non seulement cette menace est amplement subjuguée par la puissance de la dissuasion des milliers d'engins de destruction de masse des Américains mais le programme ne règle en rien la véritable menace qui se situe beaucoup plus au niveau du terrorisme. Le programme tente de régler par une solution très complexe et techniquement incertaines ce qui n'est que le symptôme du problème véritable. Si l'on peut conclure que le programme est une erreur pour les américains, il va de soi qu'il l'est aussi pour le Canada qui est encore moins affecté par ce type de menace.

L'engagement du Canada dans le programme conforterait les Américains dans leur pensée que c'est la solution à suivre. Nous avons cependant vu que ceci serait tout à fait en conflit avec l'interprétation même large du traité ABM. Ce traité étant pour le Canada la pierre d'assise de la stabilité stratégique, il serait illogique et irresponsable que nous participions à un programme qui menace ce traité fondamental. De plus, le traité ABM est le fondement de d'autres traités comme SALT I et II, et le TNP. Des décennies de stabilités risquent ainsi d'être perdues si les ÉUA, en voulant dicter les règles du jeu, nous placent devant un jeu sans règles

³⁷ Fergusson James Dr, Canada and Ballistic Missile Defence, Université du Manitoba, (Winnipeg, 27 novembre

négoziées. De plus, l'implication canadienne dans le programme minerait notre position de dominance morale acquise grâce à notre politique de sécurité humaine qui a l'aval de la population canadienne.

Certes, le refus de participer au programme risque d'altérer la nature de la relation canado-américaine en ce qui a trait au NORAD mais certainement moins que certains veulent le laisser croire, surtout si le Canada fait des propositions pour agir dans les domaines utiles et plus compatibles avec ses politiques. En définitive, le Canada doit cependant être prêt à suivre sa propre voie, quitte à jouer un rôle différent au sein du NORAD.

Considérant ces facteurs de la politique étrangère et de défense nationale, il est clair que la participation du Canada au programme de bouclier antimissile balistiques Américain, tel qu'actuellement proposé, n'est pas souhaitable. Le Canada doit continuer à contribuer au débat. Peut-être cela ne changera-t'il pas grand chose et l'Administration Bush déploiera-t'elle quand même ses systèmes. Peut-être le Canada se retrouvera-t'il de facto sous le parapluie américain malgré un refus de contribuer. Ce qui compte cependant le plus est que les Canadiens puissent décider en toute connaissance de cause sur un sujet qui façonnera probablement la stratégie future du Canada en matière d'affaire étrangère et de défense nationale.

BIBLIOGRAPHIE

Accord du NORAD signé par le ministre des Affaires étrangères du Canada Lloyd Axworthy et par le secrétaire d'État américain Warren Christopher, 28 mars 1996.

Agence AP, *La Russie met en garde Bush contre le bouclier anti-missiles*, La tribune, (Sherbrooke, 5 février 2001), 1 p.

Aldinger Charles, *Won't act alone on missile defence*, U.S. says, Globe and Mail, (Toronto, 5 février 2001) 2 p.

Bosman Ken, *US missiles offer rational, affordable defence against attack*, Edmonton Journal, (Edmonton, 22 février 2001), 1 p.

Brzezinski Zbigniew, *Le grand Échiquier*, (Paris, Janvier 2000), 273 p.

Buzzetti Hélène, *Bouclier anti-missile : appui timide à Poutine*, Le Devoir édition internet, [<http://ledevoir.com/monÉ2000d/pout191200.html>] 3 p.

Charters David, *La coopération canado-américaine en matière de défense*, Université du Nouveau-Brunswick, (Frédéricton, 12 avril 2000), 17 p.

Cirincione Joseph, *Assessing the Assessment : the 1999 National Intelligence Estimate of the Ballistic Missile Threat*, The Nonproliferation Review Spring 2000 Vol 7 No 1, ((Washinton, printemps 2000), 15 p.

Crippen Dan, *Budgetary and technical implications of the administration's plan for National Missile Defense*, Congressional Budget Office, (Washinton, avril 2000), 28 p.

Direction Concepts Stratégiques (Opérations terrestres), *L'environnement de sécurité de l'avenir*, Fort Frontenac, (Kingston, août 1999), 156 p.

Fergusson James Dr, *Canada and Ballistic Missile Defence*, Université du Manitoba, (Winnipeg, 27 novembre 1998), 25 p.

Missile Defense, Congr BDC0

Ministère des Affaires étrangères et du commerce international, *Position du Canada sur les principales questions relevant de la politique nucléaire*, [http://www.dfait-maeci.gc.ca/arms/new_nuclear-f.asp] 8 p.

Ministère des Affaires étrangères et du commerce international, *Sécurité humaine*, [<http://www.dfait-maeci.gc.ca/foreignp/humansecurity/menu-f.asp>], 17 p.

Sallot Jeff, *China wants Canada help in stopping missile defence*, The Globe and Mail, (Toronto, 19 février 2001), 1 p.

Walpole Bob, *Foreign Missile Developments and the Ballistic Missile Threat to the United States Through 2015*, National Intelligence Council of the Central Intelligence Agency. 17 p.

Wells Jon, *Shooting down bullets*, The Hamilton Spectator, (Hamilton, 27 février 2001), 1 p.

William C. Weston, *Canada and Ballistic Missile Defence : A challenge for the 21st Century*, Canada Institute for Strategic Studies Strategic Dadalink, (Toronto, 1997). 12 p.